



La parcelle BK N° 245 objet de la présente est un petit morceau de terrain nu, de planimétrie correcte et de forme à peu près trapézoïdale. Non clôturée, elle est actuellement en nature de parking en terre battue.

**Vu**, la demande formulée par Monsieur PANIEGO Jean le 4 septembre 2023.

**Vu**, l'avis du service du domaine N° 023-84003-71745 du 19 septembre 2023 relatif à la valeur vénale du bien.

**Considérant**, que Monsieur PANIEGO Jean a donné son accord de principe quant à la prise en charge des frais liés à cette acquisition.

**Considérant**, la valeur vénale du bien a été estimée à hauteur de 1 260,00 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette vente à Monsieur PANIEGO Jean.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Approuve** la proposition telle que présentée ci-dessus.

**Décide** de céder à Monsieur PANIEGO Jean la parcelle cadastrée BK N° 245 d'une superficie de 14 m<sup>2</sup> au prix de 1 200 €.

**Dit** que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

**Dit** que la recette correspondante sera inscrite au budget 2024.

**Autorise**, Madame le Maire à établir, conclure et signer tous documents nécessaires en vue de l'application de la présente.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
M. Yannick BONNET**



**LE MAIRE D'APT  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY**